

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1.410 portant expulsion

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 décembre 1945
Numéro JO n° 11 du 31/12/1945	Date du numéro 31 décembre 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du lu juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849, rendue applicable à la colonie par décret du 26 mai 1874, promulguée par an été du 18 septembre 1909 : Vu le décret du 2 février 1935 sur les contditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte Française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 portant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu la décision n° 1.402 du 17 décembre 1945, portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 2e classe Ibrahim Ali, mle 1.599 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1 er. — Est expulsé du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances, l'ex-milicien de 2e classe, Ibrahim Ali, mle 1.599 (sujet Yéménite), Arabe, Ari- ki, né vers 1915 à Ariki (Yémen), fils de feu Ali Hassan et de feu Fatouma Ali. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué et publié partout où besoin sera

J. CHALVET.